ART. 3 QUATER N° 21

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

## APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 21

présenté par M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

-----

#### **ARTICLE 3 QUATER**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Art. L. 558-46. – Sont applicables aux opérations référendaires régies ... (le reste sans changement) ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.